Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 754

Artikel: Démocratie économique : le droit de regard des actionnaires

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017231

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

Le droit de regard des actionnaires

La CANES, la Convention d'actionnaires Nestlé, vit toujours, on peut la rencontrer à travers son «bulletin d'information», publié régulièrement (c.p. 41, 1000 Lausanne 9). A l'heure où les grandes manœuvres industrielles de Nestlé font les gros titres de la presse, même non spécialisée, avec le ton de respect qui est de mise lorsque des centaines de millions de dollars sont en jeu, à l'heure où la priorité aux urgences de l'emploi contribue à neutraliser toute réflexion sur la qualité de la production, sur la division internationale du travail, chapeau à ce petit groupe d'actionnaires de la championne toutes catégories des entreprises «suisses»! Honneur à eux, qui persistent à jeter un regard critique sur la gestion de «leur» société, à tenter de se faire entendre sans «casser la baraque» et à remplir un devoir de vigilance dans le monde par excellence de la confidentialité et du manque de transparence!

Faut-il rappeler tout de même qu'une telle expérience n'a rien d'incongru, ni d'iconoclaste, même si elle est bien seule de son espèce dans notre pays (mis à part quelques poussées «contestatrices» enregistrées ici et là, au hasard de certaines assemblées générales): l'intervention d'actionnaires organisés pour demander des comptes aux administrateurs a déjà tout un passé de légitimité outre-Atlantique, comme le rappelle le président de la CANES, Antoine Duchemin, dans le dernier bulletin de l'association.

ÉTATS-UNIS: DÈS LES ANNÉES TRENTE

Quelques points de repère, pour situer la question et ouvrir peut-être certains horizons.

Aux Etats-Unis dans les années trente, comme en Suisse actuellement, pas trente-six attitudes possi-

bles pour l'actionnaire en désaccord avec sa société, en fait, une seule: vendre ses actions et s'en aller investir ailleurs. Ce sont les frères Gilbert (Lewis et John) qui, les premiers, s'attaquent à la réhabilitation des droits des actionnaires, avec quelques revendications simples au départ: localisation accessible des assemblées générales (et pas dans des coins perdus, difficiles à atteindre, pour décourager la participation des intéressés), publication des comptes rendus des assemblées générales à l'intention de l'ensemble des actionnaires, pour favoriser l'accession de ces derniers à une vue indépendante de la marche des affaires de leur société, etc.

1941, premières interventions à caractère général, sous le signe de la «responsabilité sociale» des entreprises (Corporate Social Responsability): Lewis Gilbert reproche à la Standard Oil de vendre du pétrole aux puissances de l'Axe; il stigmatise l'orientation trop isolationniste des éditoriaux du «Saturday Evening Post»...

NESTLÉ

La bonne marche des affaires

L'opération financière de rachat de Carnation aux Etats-Unis (cf. DP 744, «Nestlé: l'incarnation américaine») ne pouvait bien sûr pas échapper à l'attention de la CANES...

Rappel des coûts (selon la «NZZ»): environ 3,025 millions de dollars, dont 2500 empruntés et 525 provenant des fonds propres de Nestlé. Soit, pour cette année, le décompte suivant: emprunt de 2,5 milliards à 13%, 325 millions; à mettre en parallèle avec un bénéfice 1984 estimé à 215 millions (sur le plan strictement comptable, une perte coquette, encore alourdie des intérêts sur l'argent propre investi par Nestlé).

Réaction inquiète de la bourse: le cours de l'action

Nestlé passe de Fr. 5455.— le 4 septembre, jour de l'annonce du rachat, à Fr. 5250.— le 4 octobre. Perspectives: Nestlé ne gardera pas les mains liées par ce financement par l'emprunt et émettra un emprunt en dollars, convertibles en actions nominatives. Subsiste la question des réserves: H. Maucher à la «Weltwoche» (13.9.1984): «Je dois garder la possibilité d'acheter demain Dallmayr, entreprise allemande de torréfaction, et aprèsdemain une affaire de verres de contact.»

Questions de la CANES:

— Le gigantisme de Nestlé: n'est-ce pas A. Fürer qui déclarait en 1980: «La période des grands rachats est maintenant terminée» («Bilanz», août 1980). Et M. Maucher, toujours à la «Weltwoche»: «Pour moi, l'expansion est avant tout une question d'assurer des revenus et de stabiliser notre affaire.» Fuite en avant? Changement de cap?

- Utilisation de l'argent gagné par les entreprises: racheter des entreprises déjà existantes ou créer de nouveaux emplois? «La multiplication des fusions «à crédit» est certainement l'un des facteurs responsables du niveau élevé des taux d'intérêt réel.» Rendements à court et à long terme: «Lors de la dernière assemblée générale, la CANES avait demandé si Nestlé ne pouvait pas produire un certain nombre de produits de base nécessaires à l'elie
- demandé si Nestlé ne pouvait pas produire un certain nombre de produits de base nécessaires à l'alimentation des pays du tiers monde en les vendant au prix coûtant, renonçant ainsi provisoirement à réaliser des bénéfices, pour garantir une meilleure alimentation et la continuation sur le long terme des activités de la société; les deux opérations (Carnation, produits de base au prix coûtant) impliquent, momentanément, des moins-values pour les actionnaires. Ne vaudrait-il pas la peine d'étudier à fond la proposition de la CANES «du point de vue moral et du point de vue des affaires»?

L'année suivante, l'organisme qui réglemente les relations entre les sociétés, leurs actionnaires et le public (le SEC, Securities and Exchange Commission) publie une réglementation qui oblige les sociétés à admettre, parmi les résolutions proposées au vote des assemblées générales, des résolutions — appelées désormais les «proxies» — proposées par des actionnaires, sous certaines conditions: «Elles doivent pouvoir intéresser l'ensemble des actionnaires et ne doivent pas porter sur des sujets autres que la direction de la société, à l'exclusion de toute question sociale ou politique.» Le champ d'intervention des «proxies» sera considérablement élargi en 1970, avec un arrêt de la Cour d'appel du District de Columbia: ces juges déclarent en effet légitimes les questions d'actionnaires souhaitant que «leur argent soit utilisé d'une manière qu'ils pensent être plus en accord avec les responsabilités sociales de la société, même si elle est moins profitable que celle découlant de la politique de la direction».

Multiplication des «proxies»: 40 en 1973, 109 en 1982! Grande activité du côté des Eglises, particulièrement efficaces dans ce secteur: 89 résolutions adressées à 72 sociétés en 1982, 118 à 85 sociétés une année plus tard, 81 à 69 sociétés l'année dernière; un coup d'arrêt sensible dû à une nouvelle réglementation inspirée par l'administration Reagan: pour pouvoir présenter à nouveau une résolution l'année suivante, la barre des suffrages à obtenir monte de 3 à 5% pour la deuxième année et de 6 à 8% la troisième année.

DE L'AUTOMNE AU PRINTEMPS

Le processus de dépôt des «proxies» sur le terrain: en vue des assemblées générales du printemps suivant, les groupes d'actionnaires préparent leurs copies dès l'automne, cherchant les meilleurs soutiens pour leurs propositions; en janvier, les «proxies» publiées, les négociations démarrent avec la direction, tandis que la SEC décide en dernier ressort de leur recevabilité. Les «proxies» maintenues en fin de compte seront soumises aux assemblées générales d'actionnaires avec les propositions de la direction. En automne, leçons sont tirées des votes intervenus, à la fois par les actionnaires concernés et par des organismes privés, tel, entre autres, le Centre de recherche sur la responsabilité d'investisseur (IRRC).

LES NOIRS, LE NAPALM, LA SÉCURITÉ...

Efficacité des «proxies»? Nette, pour ce qui est de l'information du plus large public; intéressante, au stade des négociations préliminaires; faible, il faut l'admettre, lors des votes aux assemblées générales où elles ne recueillent, le plus souvent, que peu de voix.

Les grandes revendications qui ont fait date, passées par le canal des «proxies»: en 1964-1967, la direction de Kodak est interpellée sur les conditions de travail réservées au personnel noir; en 1968-1970, Dow Chemical doit s'expliquer sur la fabrication du napalm et Honeywell sur celle des bombes à fragmentation antipersonnes utilisées au Vietnam. En 1970, c'est le grand débat ouvert, à General Motors, par un groupe de jeunes avocats, sur les thèmes cruciaux de la pollution, de la sécurité et de la discrimination dans l'emploi; avec pour résultat, notamment, la création d'un comité de contrôle des réalisations sociales de la société: ces mêmes avocats tentent aussi de sensibiliser les «investisseurs institutionnels» de GM, banques, compagnies d'assurance, fonds de prévoyance, fondations et même universités, sur la facon dont ils assument leurs reponsabilités sociales d'actionnaires.

Et on ne saurait passer sous silence le rôle — déjà cité — des Eglises qui forment, dès le début, le groupe d'actionnaires le plus actif: fondation, dès

1971, d'un comité interconfessionnel pour la responsabilité sociale en matière d'investissements (1983: 17 Eglises protestantes et 180 congrégations catholiques) qui publie régulièrement des études sur les thèmes portés par les «proxies», les restructurations industrielles et les fermetures d'usines, les discriminations dans l'emploi des minorités (femmes, travailleurs de couleur), énergie et environnement (nucléaire), santé publique (produits pharmaceutiques), respect des droits de l'homme, endettement des pays du tiers monde, armement (armes nucléaires).

Un, deux, trois, mille CANES.

MOTS DE PASSE

Maternité

Tu enfanteras même dans la douleur à tes frais.

hb

MOTS DE PASSE (bis)

Régime

En Suisse les enfants coûtent trop cher: un prématuré ou pas du tout?

hh